

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/19
du 09.02.2017
domaine 7.10**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	17	17	00	00

CONVOCAION	AFFICHAGE
01.02.17	01.02.17

Objet : Tarifs badge Pian di Fora/Centre Erbalunga

SEANCE DU 09 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le trois du mois de février à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

Présents : Agostini, Biaggi, Berti, Coudert, Elgart, Esposito, Fombelle, Mattei, Muselli, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Sanguinetti ; Valery

Représenté : Faure, Maury

Absents : Bozioglav, Carbuccia,

Secrétaire : Peretti

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accès à la zone piétonne d'Erbalunga est régulé par un dispositif d'une barrière automatique du 15 mars au 15 octobre de chaque année.

Les riverains sont fréquemment demandeurs de commandes supplémentaires suite à la perte de leur « badge » ou à l'évolution de la composition de leur foyer

Il propose les dispositions suivantes :

- une participation de 30€ en cas de perte de badge
- une caution de 30€ pour l'attribution temporaire d'un badge.

Après examen et délibération, le Conseil

ADOpte les tarifs proposés.

HABILITE le Maire à signer tout document afférent à cette organisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er} Adjoint,